



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE ROME

25 juin 2021

Sommaire

Actualité économique :

- Environnement macro-économique et budgétaire : Consensus sur le rebond soutenu de la croissance du PIB en 2021 / Notation Fitch / PIB au T1 2021 / Consommation des ménages / Production industrielle / Confiance des **des** agents économiques
- L'Italie poursuit les mesures de soutien avec le décret-loi Sostegni-Bis
- Politiques sociales : un ensemble de mesures pour les jeunes / le gouvernement tranche sur le gel des licenciements et introduit des mesures de soutien de l'emploi
- Politiques européennes : La présidente de la Commission annonce le PNRR italien satisfait à l'ensemble des critères / Précisions sur la gouvernance du PNRR italien / L'Italie reçoit la dernière tranche de SURE

Actualité financière :

- Marchés financiers : ENEL a réalisé avec succès sa plus grande émission de titres « verts » à coupon variable
- Banques et assurances : Poursuite au T1 2021 de l'essor des encours de prêts accordés à l'économie / 136 Md€ d'encours de prêts sous moratoires et 202 Md€ de garanties publiques en juin 2021 / Crédit Agricole Italia lance une OPA pour renforcer sa présence au capital de FriulAdria

Administration

- La réforme de l'Administration
- La stratégie nationale du cloud pour l'Administration

Relations bilatérales :

- 3ème Forum économique MEDEF-CONFINDUSTRIA, les 10 et 11 juin 2021, à Rome

LE CHIFFRE À RETENIR

5%

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CONFIANT DANS LA CROISSANCE DU PIB EN 2021



ACTUALITE ECONOMIQUE

Environnement macroéconomique et budgétaire

Consensus sur un rebond soutenu de la croissance du PIB en 2021

L'Institut national des statistiques italiennes ([Istat](#)) révisé à la hausse la prévision de croissance du PIB à 4,7% en 2021 (contre 4% initialement) et à 4,4% en 2022. Elle serait soutenue par la demande intérieure (+4,6 p.p. pour 2021 et +4,5 p.p. pour 2022) tirée par le dynamisme de l'investissement (+10,9% et +8,7%) et, dans une moindre mesure, par les dépenses des ménages (+3,6% et +4,7%).

L'[OCDE](#) prévoit également une croissance vigoureuse à 4,5% en 2021 et +4,4% en 2022. L'accélération de la campagne vaccinale, et la politique budgétaire expansionniste en sont les principaux moteurs. L'Italie retrouverait son niveau de PIB d'avant-crise seulement au quatrième trimestre 2022, après l'Allemagne (T4 2021), la France (T2 2022) et l'Espagne (T3 2022). Selon l'OCDE, la croissance favorisera le secteur manufacturier, les investissements et les exportations. La levée des restrictions sanitaires encouragera la reprise de la consommation avec une baisse parallèle de l'épargne accumulée.

Les ménages interrogés par la [Banque d'Italie](#) indiquent néanmoins vouloir conserver une propension à l'épargne élevée ; la majeure partie des économies accumulées en 2020 ne serait pas dépensée au cours de cette année.

La reprise économique s'accompagne d'une augmentation de la dette publique. La [Commission](#) prévoit la poursuite de la progression du ratio de dette sur PIB en 2021 (159,8%) et une baisse à partir de 2022 (156,6%).

[Fitch](#) maintient inchangée sa notation pour l'Italie. L'[Agence](#) confirme la note de BBB- assortie de perspectives stables. Pèse sur cette notation le poids élevé de la dette publique. La croissance économique est structurellement faible mais soutenue par une économie diversifiée et à haute valeur ajoutée, par l'appartenance à la zone euro, un PIB par habitant, des indicateurs de gouvernance très élevés et un endettement modéré du secteur privé.

Au vu de l'accélération de la campagne de vaccinations, de la chute des contaminations et de la réouverture de la

majorité des activités depuis mai, [Fitch](#) améliore ses prévisions de croissance à +4,8% en 2021 et +4,3% en 2022..

Le PIB revient en territoire positif au 1^{er} trimestre 2021

Le PIB italien progresse de +0,1% au 1er trimestre 2021 (après -1,8 % au 4ème trimestre 2020) ([Istat](#)). Le restockage (+0,9 pt) et l'investissement (+0,3 pt) expliquent ce résultat. *A contrario*, dans un contexte où la demande interne et externe sont encore freinés par l'incertitude, la consommation privée et les exportations nettes peinent à redémarrer (respectivement -0,7 pt).. Par rapport au 1^{er} trimestre 2020, la croissance demeure encore inférieure de 0,8%.

La consommation des ménages tarde à redémarrer...

Selon l'Istat, en 2020, la [consommation](#) moyenne mensuelle des ménages est descendue à 2 328€, alors qu'elle était de 2 560€ en 2019. En termes réels, la baisse est proche de celle du PIB (-8,9%). Il s'agit de la plus forte contraction depuis 1997, proche de son niveau de l'an 2000. Avec la persistance des effets de la crise Covid, au 1er trimestre 2021 la consommation des ménages a baissé de 3,4% par rapport au 1er trimestre 2020. Nette des dépenses alimentaires et de logement, la chute, plus marquée, est de 7,5%.

La production industrielle d'avril dépasse les niveaux pré-crise

La production industrielle ([Istat](#)) augmente pour le 5^{ème} mois consécutif et dépasse son niveau d'avant-crise. Sur les 3 mois glissants de février-avril 2021, la production a augmenté de +1,9% par rapport au trimestre précédent. Corrigée des effets de calendrier, elle progresse de 79,5% par rapport à avril 2020 et de 21,6% depuis le début de l'année (comparé à la même période en 2020)

Sur le mois, la croissance égale à 1,8% concerne tous les segments industriels, et en particulier les biens d'équipement (+3,1%), l'énergie (+2,4%), les biens intermédiaires (+1,1%) et les biens de consommation (+0,5%).

La confiance des agents économiques revient à un niveau proche de celui de pré-crise

En mai, l'Istat signale une forte amélioration de l'[indice de confiance](#) des ménages (passant de 102,3 à 110,6) et des entreprises (de 97,9 à 106,7). L'Union nationale des consommateurs se réjouit de cette « lumière au fond du tunnel », conséquence de la vaccination et des réouvertures. Les composantes de l'indice de confiance des entreprises sont aussi en croissance, notamment dans l'industrie manufacturière (106,0 à 110,2), la construction (148,5 à 153,9), les services marchands (87,6 à 98,4) et le

commerce de détail (96,0 à 99,3). Pour Confcommercio, « ce net rétablissement de la confiance des ménages et des entreprises est un signal important pour la reprise ».

L'Italie poursuit les mesures de soutien avec le décret-loi Sostegni-Bis

Le conseil des ministres a approuvé le 20 mai le [décret-loi Sostegni-bis](#). Financé par recours au déficit de 40 Md€ déjà autorisé par le Parlement, il poursuit les soutiens (en élargissant les bénéficiaires), et prépare la transition par la modulation de certains dispositifs.

Plus de la moitié des ressources, 26 Md€, va aux entreprises. Le restant, 14 Md€, vient en soutien des travailleurs et des politiques sociales (4,5 Md€), de la santé (3 Md€), des collectivités (1,9 Md€), des jeunes et de la recherche (1,4 Md€), et de mesures sectorielles.

La principale nouveauté réside dans les *aides aux entreprises* à fonds perdus (15 Md€), qui sont élargies au tissu associatif (« terzo settore »), et à tous les secteurs, et dont le montant est désormais adapté pour tenir compte de la perte réelle enregistrée par l'opérateur économique

Les moratoires sont étendus de 6 mois supplémentaires jusqu'au 31 décembre. Les dispositifs de garanties existants (Fonds pour les PME et SACE Garanzia Italia), également étendus jusqu'au 31 décembre, sont modulés pour soutenir la reprise sans peser sur la liquidité. La garantie de la SACE sur les prêts obligataires pourra inclure des entreprises dont la notation est inférieure à BB- jusqu'à 15 % du portefeuille (contre 30% antérieurement). Le fonds de garantie des PME est enrichi de deux mesures. Il pourra mieux garantir des portefeuilles de prêts bancaires destinés à des projets de recherche, de développement et d'investissement ainsi que des programmes d'investissements d'une part, et sera ouvert pour garantir des portefeuilles d'obligations pour la réalisation de programmes de développement d'autre part.

Pour les travailleurs et bas revenus, sont poursuivies les aides d'urgence. Pour soutenir le retour vers l'emploi (voir aussi infra politiques sociales), sont prévus le renforcement des centres pour l'emploi, de la dotation du Fonds social pour l'emploi et la formation, ainsi que la création d'un Fonds pour les écoles des métiers.

La santé bénéficie de la prorogation des soutiens existants, avec deux nouveautés : la création d'un fonds pour les biens publics mondiaux en matière de santé et de climat et la reconversion industrielle du secteur biomédical.

Politiques sociales

Un ensemble de mesures pour les jeunes

A compter du 24 juin, les jeunes de moins de 36 ans, pourront solliciter la garantie de l'Etat pour l'achat de leur première maison (résidence principale), conformément au décret-loi *Sostegni bis*. En comparaison du dispositif existant, la garantie est étendue de 50% à 80% du montant du prêt. Ce dispositif s'accompagne de l'exemption d'impôts (registre, hypothécaire, cadastral, etc.).

Le décret-loi *Simplificazioni* prévoit que toute entreprise participant à un appel d'offres devra recruter un quota d'au moins 30% de jeunes (de moins de 36 ans) et de femmes.

Enfin, le décret sur le renforcement des capacités administratives introduite les contrats d'apprentissage dans l'administration.

Il s'agit de mesures bienvenues dans un contexte où le taux de chômage des jeunes demeure l'un des plus élevés d'Europe, de 33,7% en avril 2021.

Le gouvernement tranche sur le gel des licenciements et introduit des mesures de soutien de l'emploi

La Banque d'Italie a estimé que l'interdiction des licenciements qui singularise l'Italie dans l'UE a permis d'éviter la destruction de 440 000 emplois en 2020. Pris entre la Confindustria et les syndicats, le gouvernement n'a pas remis en cause les dates de fin de l'interdiction, qui demeurent au 1^{er} juillet pour l'industrie et la construction, et au 1^{er} novembre pour les petites entreprises et les services. Il a néanmoins autorisé le chômage partiel gratuit jusqu'au 31 décembre pour les entreprises en difficulté qui le souhaitent, à la condition que ces entreprises s'abstiennent de licencier.

Divers contrats sont introduits. Pour l'insertion de chômeurs, le contrat de réemploi (585,6 M€) autorise le recrutement de chômeurs jusqu'à la fin 2021. Après la phase d'insertion de 6 mois, le recrutement en CDI est assorti d'une exonération de cotisations sociales si l'entreprise n'a pas procédé à des licenciements dans la période d'insertion.

Destinés aux entreprises en processus de restructuration et de réorganisation à partir de 100 salariés (250 à 500 avant), les contrats d'expansion offrent une alternative aux licenciements en autorisant les départs volontaires 5 ans avant l'âge de la retraite. Pour les entreprises gravement affectées, qui ont perdu 50% de leur CA mais qui maintiennent l'emploi, les contrats de solidarité permettent de réduire le temps de travail de 80% en moyenne, avec la prise en charge de 70% du montant des salaires par le dispositif de chômage partiel. Enfin, les

entreprises des secteurs du tourisme et du commerce bénéficieront de l'exonération de cotisations sociales jusqu'à la fin 2021 si elles ne procèdent pas à des licenciements.

Les syndicats souhaitent la poursuite du gel des licenciements jusqu'à fin octobre, et rejettent la proposition de gel sélectif limité aux secteurs les plus touchés. La réforme des amortisseurs sociaux, annoncée d'ici l'automne, et un renforcement de la formation pour assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail, constitueront une étape importante.

Politiques européennes

La présidente de la Commission annonce que le PNRR italien satisfait à l'ensemble des critères.

Au cours d'une visite à Rome le 22 juin à Cinecittà, Ursula Von der Leyen a déclaré que le plan de relance italien était parfaitement conforme aux exigences de la Commission européenne. Cette décision permettra à l'Italie de recevoir une première tranche de 24,89 Md€ d'ici la fin de l'été, après un examen du plan par le Conseil qui doit se tenir dans les quatre prochaines semaines. Au cours de la conférence de presse conjointe, le président du Conseil Mario Draghi a souligné ses priorités en matière de réformes pour le plan, particulièrement la réforme du recrutement du personnel administratif, nécessaire à la bonne mise en œuvre du plan. Il a donné le calendrier de ses prochaines mesures, avec un projet de loi déléguée sur les marchés publics en juin et une loi sur la concurrence en juillet, avant la réforme de la justice.

PNRR - Précisions sur la gouvernance

Le décret-loi « *Semplificazione* » donne une base législative à la gouvernance du plan de relance italien.

La direction politique du Plan est à la présidence du Conseil sous forme d'une « *cabina di regia* », présidée par le président du Conseil et constituée des ministres compétents. Elle fournira un rapport semestriel au Parlement sur l'avancement du plan et informera régulièrement les régions via le ministre pour les affaires régionales. Elle s'appuie sur une commission permanente qui réunira les partenaires sociaux, les collectivités et la société civile. Les travaux de la « *cabina di regia* » seront préparés par un secrétariat technique. En outre, une Unité de rationalisation et d'amélioration de la réglementation est créée à la présidence du Conseil : elle aura la mission d'identifier les mesures de simplification pour lever les obstacles normatifs à la bonne mise en œuvre du plan.

La *Ragioneria generale dello Stato* (MEF) est chargée de la direction opérationnelle du plan, qui est confiée à un «

Servizio generale per il PNRR », divisé en six bureaux. Il sera le référent national pour la Commission et pour les bureaux chargés du PNRR qui doivent être créés dans chaque administration responsable de projets. Il aura la responsabilité de demander les fonds européens.

L'audit du plan, conformément aux demandes européennes, sera assuré par une nouvelle unité de la RGS. Indépendance fonctionnellement, elle assurera l'évaluation en cours et *ex-post*. La Cour des comptes exercera le contrôle de gestion du plan et remettra un rapport annuel au Parlement.

L'Italie reçoit la 6^{ème} et dernière tranche de l'instrument « SURE »

Le 25 mai, l'Italie a reçu un [nouveau versement](#) de la Commission au titre de l'instrument de financement du chômage partiel « SURE ». Avec ce versement de 751 M€, l'Italie aura perçu 27,4 Md€, et est la première bénéficiaire, devant l'Espagne (21,3 Md€) et la Pologne (11,2 Md€).

ACTUALITE FINANCIERE

Marchés financiers

ENEL a réalisé avec succès sa plus grande émission de titres « verts » à coupon variable

Le groupe ENEL a émis le 8 juin [plusieurs obligations « vertes » pour un montant total de 3,25 Md€](#). Les titres, à la maturité de 6 ans (1Md€), 9 ans (1,25 Md€) et 15 ans (1 Md€), sont assortis de coupons attractifs (0%, 0,5% et 0,875%), soit un rendement effectif à échéance de respectivement 0,18%, 0,53% et 1,01%. Les taux resteront inchangés, à moins qu'ENEL n'atteigne pas ses objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre inscrits dans la documentation contractuelle. Dans ce cas, le coupon sera augmenté de 25 points de base. L'émission a suscité un fort intérêt des investisseurs dont la demande (11,3 Md€) a été 3,5 fois plus importante que l'offre. Le coût de ces obligations « vertes » au rendement variable en fonction des performances environnementale d'ENEL est désormais en moyenne inférieur de 15-20 points à celui des obligations conventionnelles.

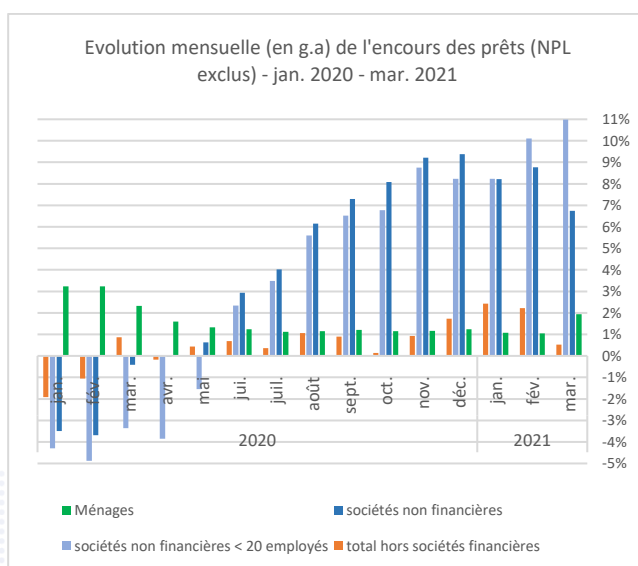
L'émission de ces nouveaux « sustainability-linked bonds », dont les premiers ont été émis en 2019 (en USD, EUR et GBP), s'est accompagnée d'une campagne de [rachat anticipé d'obligations conventionnelles](#) qui mi-juin atteignait plus d'1,07 Md€. Le groupe s'est engagé d'ici

2023 à avoir 48% de son endettement brut total constitué de « financements durables », objectif rehaussé à plus de 70% d'ici 2030. Fin 2020, les titres « durables » (sustainability-linked bonds, green bonds, prêts durables) représentaient un tiers de l'endettement brut du groupe.

Banques et assurances

Poursuite au T1 2021 de l'essor des encours de prêts accordés à l'économie

Après une fin d'année très dynamique (+1,7% en glissement annuel aux T3 et T4 2020), la progression des encours de prêts à l'économie, hors sociétés financières, a marqué le pas au T1 2021 pour s'établir à +0,5% (en g.a). Elle se caractérise par une forte progression des prêts des ménages (+1,9% et +0,5% par rapport à fin 2020), imputable, dans un contexte de lente reprise de la consommation, au dispositif de moratoire récemment prorogé jusque fin 2021. La hausse des encours est tirée par celle de prêts accordés aux sociétés non financières (+6,8% et +0,7% par rapport à fin 2020), et plus particulièrement à celles de moins de 20 salariés (+11% et +1,9% par rapport à fin 2020). Après une année 2019 marquée par un repli des encours du fait d'une rigidification des conditions d'accès au crédit, celles-ci ont pu bénéficier dès le T2 2020, non seulement des moratoires, mais surtout des dispositifs de garanties publiques (fonds de garantie pour les PME, *Garanzia Italia*).



136 Md€ d'encours de prêts sous moratoires et 202 Md€ de garanties publiques en juin 2021

Au 4 juin 2021, 136 Md€ d'encours de prêts accordés aux entreprises et aux ménages bénéficiaient de dispositifs de

moratoires, soit 49% du total d'encours bénéficiaires depuis mars 2020 (env. 280 Md€). Sur ce total, 110 Md€ (80,8%) concernaient début juin des prêts souscrits par des entreprises non financières, 111 Md€ (81,5%) par des PME (dont des entreprises financières) et 20 Md€ des prêts aux ménages dont 4 Md€ de prêts immobiliers réservés aux primo-acquéreurs (« fondo Gasparrini »).

Entre le 17 mars 2020 et le 15 juin 2021, environ 2,2 millions de demandes de garanties publiques « covid » ont été adressées au gestionnaire du fonds de garantie pour les PME, Mediocredito Centrale (MCC), pour un montant d'environ 176,5 Md€. Les garanties sur les prêts d'un montant inférieur à 30 000€ représentent 52,5% des demandes et 12,7% des expositions. A ce jour, 99% des demandes reçues par MCC ont été acceptées.

A la même date, le dispositif de garantie géré par SACE (*Garanzia Italia*) réservé aux entreprises de plus grande dimension, a concerné 2 290 demandes pour un total 24,5 Md€ d'encours de prêts. Plus d'un tiers (36,3%) concernait 10 opérations relatives au financement de grandes entreprises (> 5 000 salariés ou CA > 1,5 Md€) autorisées par décret du ministre de l'économie et des finances.

Crédit Agricole Italia lance une OPA pour renforcer sa présence au capital de FriulAdria

Après celle réussie sur le *Credito Valtellinese* (finalisée en mai 2021), la branche italienne du groupe Crédit Agricole a lancé mi-juin une offre publique d'achat (OPA) pour acquérir 17,2% des participations de FriulAdri détenues par des petits actionnaires et des fondations. Cette banque est intégrée au groupe Crédit Agricole depuis mars 2007, le groupe français étant aujourd'hui son actionnaire majoritaire (82,3%).

FriulAdria est un établissement de petite dimension (10,1 Md€ d'actifs), convenablement capitalisé (CET1 à 13,6% fin 2020), assaini (NPL ratio brut de 2,9%) et rentable (51,3 M€ de bénéfices nets en 2020), présente notamment dans le nord-est du pays (Vénétie, Frioul-Vénétie Julienne) à travers un réseau de 159 agences et employant environ 1 390 personnes.

L'offre prévoit un prix de rachat par action de 40€, soit une prime de 37,9% par rapport à la dernière cotation de marché (env. 29,5€), structurée autour d'une composante (35€) payable dès la conclusion de l'offre et d'une autre (5€) payable d'ici 3 ans sous conditions. Les petits actionnaires – également clients de FriulAdri en raison de son passé de banque populaire – acceptant l'offre s'engagent à maintenir pendant 3 ans leurs relations contractuelles (crédits notamment) avec la banque. Le coût maximum de l'opération, que Crédit Agricole souhaiterait finaliser au T3 2021 pour l'intégration de FriulAdria au groupe Crédit

Agricole Italia au second semestre 2022, s'élèverait à 166 M€.

Administration

La réforme de l'Administration

Par le [décret-loi « Reclutamento »](#) (Recrutement) du 9 juin 2021, le gouvernement italien renforce les capacités de l'administration pour mettre en oeuvre du PNRR. Il prévoit des concours rapides et simplifiés pour recruter des profils techniques et managériaux nécessaires à la réalisation des projets du PNRR et à la réforme de la Justice. Il amorce un processus de modernisation et de rajeunissement du personnel, à travers le recrutement de 24 000 agents en contrats à durée déterminée (maximum de 5 ans). Les concours reposent sur des procédures de sélection rapide, avec une seule épreuve écrite et orale par le recours aux outils numériques, un oral en visioconférence et des concours dans des sites décentralisés régionaux. Le gouvernement encourage le changement générationnel à travers des contrats d'apprentissage.

Ces mesures s'ajoutent à celles du décret-loi simplification. Il introduit une [réforme des systèmes informatiques](#) de l'État et des collectivités afin d'assurer l'interopérabilité entre les bases de données. Pour le [déploiement de l'identité numérique](#) (système national SPID) et de la carte d'identité numérique, est institué un Système de gestion des délégations (SGD), permettant aux titulaires d'une identité numérique de déléguer l'accès (à un ou plusieurs services publics) à un tiers de confiance. [L'exonération des frais de timbre](#) pour les certificats d'état civil par voie numérique est prévue. Des [sanctions financières](#) (allant de 10 000€ à 100 000€) sont introduites en cas de manquement de l'administration à ses obligations en matière de transition numérique.

La stratégie nationale du *cloud* pour l'Administration

La stratégie nationale du *cloud* de l'administration, envisagée par le [plan triennal](#) pour l'informatique de l'AP, entend appliquer le principe du *cloud first* en privilégiant l'adoption d'outils numériques afin de développer et diffuser de nouveaux services publics.

Cette stratégie identifie trois objectifs : elle encourage l'Administration à adopter des solutions basées sur le *cloud computing*, doit garantir la sécurité des bases de données publiques et offrir des services numériques efficaces. Afin

de réaliser la sécurité des infrastructures numériques publiques, le [décret 76/2020](#) (art. 35) a introduit la mise en place d'une infrastructure hautement fiable située sur le territoire national, appelée Pôle Stratégique National (PSN), dont le développement est promu par la présidence du Conseil de Ministres. ^

L'infrastructure hébergera les services numériques des administrations dont les infrastructures ne garantissent pas à ce stade des niveaux adéquats de sécurité, de fiabilité et d'efficacité énergétique. Les fonds du PNRR pour la mise en œuvre des initiatives d'innovation et de numérique s'élèvent à environ 49 Md€, dont 20 Md€ sont destinés aux entreprises, 6,5 Md€ pour la numérisation de l'administration, 6,7 Md€ pour le déploiement du très haut débit et 1,5 Md€ pour le renforcement du dossier de santé électronique. La gouvernance de ces projets est confiée au ministère de la Transition numérique qui se dotera d'environ 400 techniciens regroupés dans sept équipes opérationnelles et gérés par un comité qui rassemble tous les représentants (ministères, régions, municipalités)

RELATIONS BILATÉRALES

3ème Forum économique MEDEF- CONFINDUSTRIA, les 10 et 11 juin 2021, à Rome

Le 3ème Forum économique annuel s'est tenu à Rome les 10 et 11 juin 2021. Les deux gouvernements y étaient représentés le 10 juin par les secrétaires d'Etat chargés des relations avec le Parlement, Deborah Bergamini, et des affaires européennes, Clément Beaune, et le 11 juin par les ministres des affaires étrangères, Luigi Di Maio et de l'économie des deux pays, Bruno Le Maire et Giancarlo Giorgetti. L'évènement a donné lieu à la signature d'une déclaration commune des patronats appelant à l'intensification des coopérations économiques bilatérales dans le cadre de la mise en œuvre des plans de relance nationaux. Il s'est inscrit à point nommé dans l'agenda bilatéral, dans le cadre de la présidence italienne du G20 et prochainement française de l'Union européenne, et de la perspective de la signature d'un Traité du Quirinal.

Tableau de bord de la conjoncture

Indicateurs macro					
	Valeur	Date valeur		Valeur	Date valeur
Croissance PIB	0,10%	T1 2021	Exportations (en g.a)	19,80%	janv-avr. 2021/2020
Inflation IPCH (g.a.)	1,30%	mai 2021	Importations (en g.a)	16,50%	janv-avr. 2021/2020
Inflation sous-jacente IPCH	0,30%	mai 2021	Emploi		
Production industrielle	1,80%	avril 2021	Taux de chômage	10,70%	avril 2021
Production dans les constructions	3,60%	mars 2021	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	33,70%	avril 2021

Source : données ISTAT

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques:

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication :

Directeur de la publication :

Revu par :

Rédacteurs :

Pour s'abonner :

Service économique régional de Rome

Frédéric KAPLAN

Laura TORREBRUNO

Marie-Céline FAVIER, Federica MERCANTI, Benoît LEMONNIER, Capucine LOUIS, Augustin VIGIN

rome@dgtrésor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Rome

Clause de non-responsabilité : le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.